

**Département
Des ARDENNES**

=====

**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

**Conseillers de la Communauté
en exercice : 44**

EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 03.03.2023
Convocation faite
Le 22.02.2023**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 28 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, et le mardi vingt-huit février à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2023, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, M. Gérald GIULIANI, M^{me} Laure BARBE, MM. Jacky DEVIN, Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{me} Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M. Fabien PRIGNON (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA), M^{me} Virginie ROGISSART (pouvoir à M^{me} Isabelle BODART), M. Robert ITUCCI (pouvoir à M^{me} Frédérique CHABOT), M^{mes} Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), Isabelle FABRE (pouvoir à M. Antoine DI CARLO), Laëtitia COMPAGNON (pouvoir à M. Fabien BONFILS), Sandrine GUMEZ (pouvoir à M. Jean-Pol DEVRESSE).

M. Jean-Pol DEVRESSE, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a accepté.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

**Délibération
N°2023-02-002**

**Retour sur la composition
de la Commission
Développement Durable,
du Transport et de la
Mobilité**

Vu la délibération n° 2020-07-129 du 27 juillet 2020, le Conseil de Communauté a créé 12 Commissions thématiques. Lors de cette séance ainsi que lors des séances du Conseil qui ont suivi, il a été procédé à la désignation de leurs membres,

Vu les délibérations n°2020-09-184 du 9 septembre 2020, n°2020-09-216 du 29 septembre 2020, n°2021-07-122 du 12 juillet 2021, n°2021-09-162 du 14 septembre 2021, et n°2022-12-221Bis du 20 décembre 2022, désignant les élus siégeant au sein de la Commission du Développement Durable, du Transport et de la Mobilité,

Considérant la démission de M. Bertrand ZEINER du conseil municipal de GIVET,

Considérant le courrier de la Ville de GIVET, reçu le 30 janvier 2023, demandant d'intégrer MM. Claude WALLENDORFF et Antoine PETROTTI à la Commission du Développement Durable, du Transport et de la Mobilité, en remplacement de M. Bertrand ZEINER,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **donne délégation** au Président pour modifier le Règlement Intérieur en conséquence et le signer.

Entendu le Président solliciter un vote à bulletins secrets pour l'intégration de MM. WALLENDORFF et PETROTTI dans cette Commission,

Entendu M. WALLENDORFF retirer sa candidature afin de ne pas faire perdre de temps à l'assemblée,

M. PETROTTI demeurant donc le seul candidat pour l'intégration dans cette commission,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Pour : 36
- Contre : 2
- Blanc : 3
- Nul : 1
- Refus de vote : 2

Le Conseil de Communauté, à la majorité :

* **décide** de proclamer M. Antoine PETROTTI, membre de la Commission du Développement Durable, du Transport et de la Mobilité, suite à la démission de M. Bertrand ZEINER.

M. Claude WALLENDORFF et M^{me} Angélique WAUTOT (par pouvoir donné à M. WALLENDORFF) ont refusé de prendre part au vote.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

